



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Région Midi Pyrénées

### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

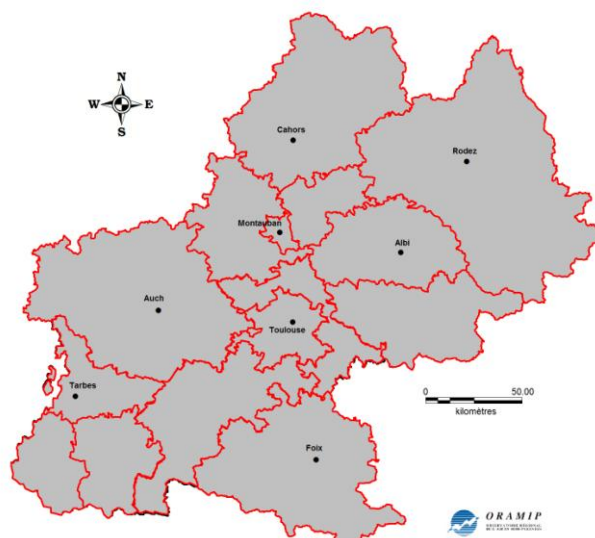
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 16/03/2014 à 17h00

Sur l'ensemble de la région Midi Pyrénées, l'ORAMIP prévoit des concentrations en particules en suspension (PM10) supérieures à 50 microgrammes par mètre cube ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) pour la journée du 17/03/2014.

A 16h les concentrations moyennes sur 24h en PM10 variaient de 56.9 à 70.0  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

**MERCI DE RELAYER CE MESSAGE**



#### DESCRIPTION DU PHENOMENE

**La cause principale** de cette pollution est la conjugaison d'une masse d'air à fortes concentrations en particules en suspension en provenance du nord ouest de la région avec l'accumulation des émissions locales de celles-ci par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries ou les émissions naturelles.

#### ÉVOLUTION

Après une forte augmentation des concentrations enregistrées dans la nuit du samedi à dimanche sur l'ensemble de la région, celles-ci ont diminué pendant la journée. Cependant la baisse des températures de la nuit conjuguée avec un vent faible devraient favoriser l'accumulation de ces particules dans les basses couches de l'atmosphère dans les heures à venir. Les concentrations de particules fines devraient rester élevées jusqu'au lundi 17/03/2014.

Cette procédure est valable pour la journée du 17/03/2014.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Région Midi Pyrénées

### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 16/03/2014 à 17h00

#### RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## **EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : Région Midi Pyrénées**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC**  
**pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

**Communiqué du 16/03/2014 à 17h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes de la région Midi Pyrénées.